



*Bureau syndical du 9 septembre 2016*

**DELIBERATION N° 2016-09-066**  
**Projet d'évolution des animations scolaires – Demande de subvention – Annule et remplace la délibération 2016-01-008**

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le neuf septembre, à dix heures quarante-cinq, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes Centre Corse situé citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du trente août deux mille seize pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
23	6	6	
<b>Présents :</b> Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Jean-Pierre GIORDANI et Ange-Pierre VIVONI			
<b>Absents représentés:</b>			
<b>Absents :</b> Mesdames : Marie Laurence SOTTY, Serena BATTESTINI et Marie ZUCCARELLI. Messieurs : Guy ARMANET, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis MASSIANI, Jean-Baptiste GIFFON, François FAGGIANELLI, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Paul LIONS, Jean ALFONSI, Yohann HABANI et François FILONI.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 15/09/2016 et de la publication de l'acte le: 15/09/2016			
			 Pour le Président, par délégué Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI

***Le Président expose :***

Depuis sa création, le SYVADEC porte une grande attention à la sensibilisation du jeune public aux questions environnementales : 9700 élèves initiés au tri sélectif et à la prévention depuis 2007. A compter de 2015, dans le cadre du projet stratégique du syndicat, la formation des acteurs devient un axe majeur du plan d'action Prévention du SYVADEC. Pour replacer les établissements scolaires et les élèves au cœur du dispositif, le SYVADEC devient accompagnateur technique pour la mise en place de projets développement durable au sein de chaque établissement volontaire. Afin d'assurer un accompagnement de proximité aux écoles inscrites, l'action du syndicat sera idéalement complétée par l'intervention des associations du territoire : CPIE Bastia/Corte et Ajaccio, qui sont en mesure de proposer aux établissements scolaires des ateliers pédagogiques pratiques.

Le bureau syndical a formalisé par délibération n° 2016-01-008 en date du 5 janvier 2016 une demande de subvention concernant la conception et la création d'outils pédagogiques dans le cadre des animations scolaires réalisées par le Syvadec à hauteur de 70% pour un montant estimé de l'opération concernant la première année de 15 000 € HT.

L'assiette, à la demande des partenaires financiers (ADEME et OEC) est plafonnée à 50 %.

Par conséquent le Président demande aux membres du bureau de l'autoriser à modifier le plan de financement et la demande de subvention à hauteur de 50 % soit 7 500 € auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres à hauteur de 50 % soit 7 500 € auxquels s'ajoute la TVA.

Ces explications entendues, le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :***

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération 2016-01-008 du 5 janvier 2016

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

***A l'unanimité :***

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à modifier le plan de financement et la demande de subvention à hauteur de 50% soit 7 500 € auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le reste de l'opération, 50 % étant financé sur fonds propres soit 7500 € auxquels s'ajoute la TVA.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Président, François TATTI



*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*